

ENTREE
SORTIE par la salle
des pas perdus



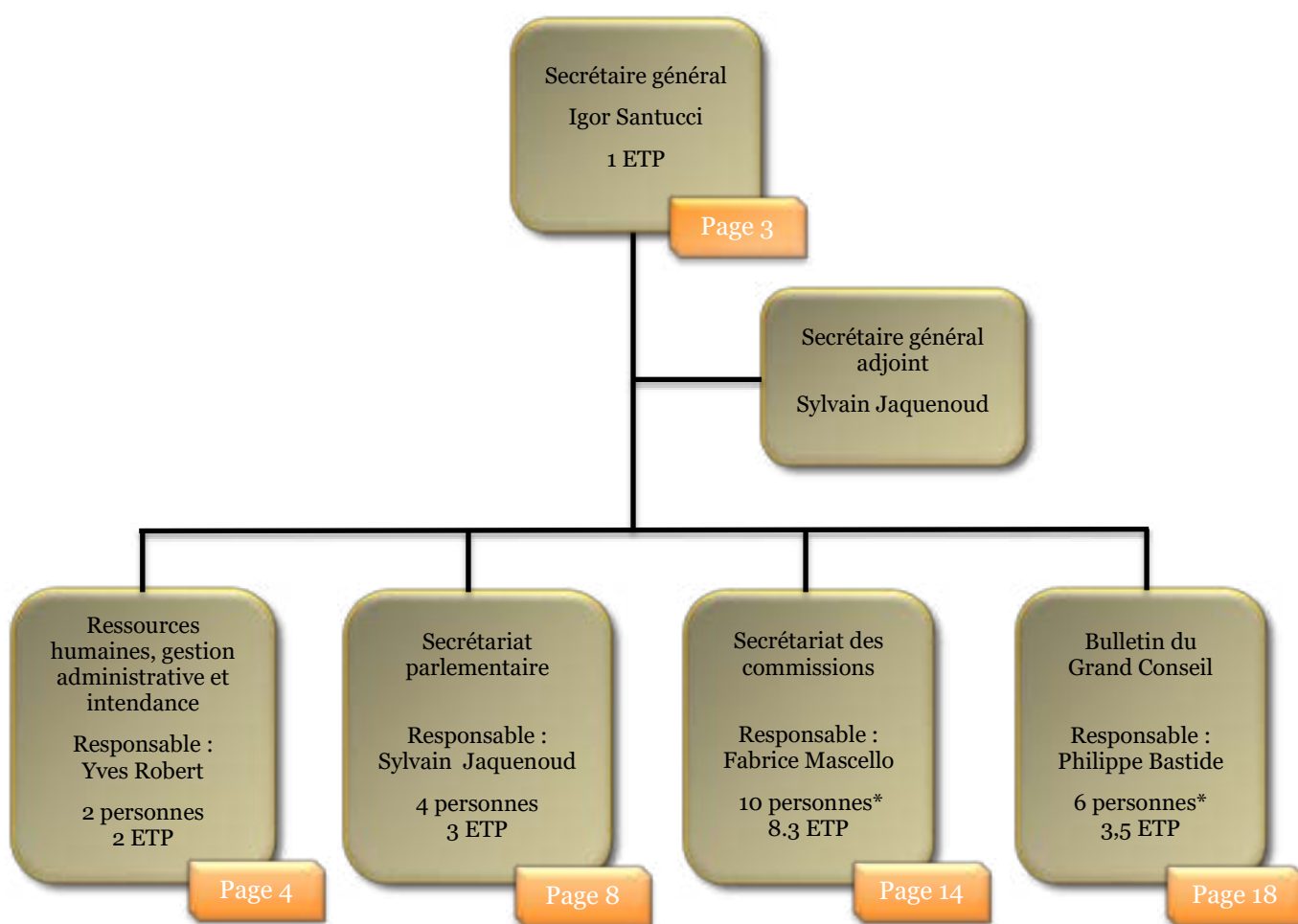
Secrétariat général du Grand Conseil



Rapport d'activité 2019-2020

Organigramme

Sommaire



* Une collaboratrice ayant la double casquette.

Le mot du Secrétaire général

« Finis coronat opus » (« La fin couronne l'œuvre »)

Cet adage médiéval encore en usage de nos jours désigne des actions qui seront jugées d'après leur aboutissement ou leur conclusion. Il en est au moins deux qui auront occupé le Secrétariat général : l'aboutissement de SIEL et la conclusion d'une première étape suite aux impacts liés au coronavirus.

A l'heure où vous lisez ces lignes, la nouvelle plateforme SIEL est venue changer profondément l'activité parlementaire. La Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif rendra désormais possible une gestion agile et transparente des activités des deux autorités et renforcera l'interprofessionnalité ainsi que le suivi des cycles de vie des projets législatifs et des interventions parlementaires. SIEL opère une véritable transformation digitale pour le Grand Conseil et permettra un accroissement des prestations ainsi que des performances : une consultation permanente à distance, la suppression des saisies multiples, l'accélération des processus législatifs et la gestion électronique des tâches administratives des autorités. En résumé, l'accès aux informations sera facilité et la durée des procédures diminuée. A l'ère de l'immédiateté digitale, cette évolution était indispensable, sans pour autant faire basculer le Grand Conseil dans le tout virtuel. Je suis fier que le Secrétariat général ait apporté sa contribution significative à cette solution destinée à faciliter le travail des député-e-s et des acteurs étatiques au cours des prochaines années.

Comme le reste de la société, nous avons été confrontés à la crise du coronavirus. La mise à l'arrêt des activités du Grand Conseil aura été heureusement de courte durée grâce à la réactivité du Bureau. Le concept mis en place à La Marive d'Yverdon-les-Bains aura atteint son objectif principal, à savoir de permettre au Grand Conseil de siéger sans que son activité soit empêchée par une propagation du virus au sein de ses membres. Notre Législatif aura ainsi pu continuer d'assurer sa responsabilité de législation (en concentrant son activité législative sur l'étude des textes urgents et indispensables pour répondre au contexte de la crise) et de contrôle du gouvernement, alors que les député-e-s étaient sollicités 7 jours sur 7 pour répondre aux besoins et aux préoccupations de la population et que le Bureau du Grand Conseil organisait des périodes d'échanges avec le Conseil d'Etat tout en assurant le lien entre ces acteurs. Il s'agit de saluer ici celles et ceux – collaboratrices et collaborateurs, partenaires, membres de la Protection civile (PCi), membres de la Gendarmerie – qui ont œuvré au jour le jour dans un contexte incertain et sans recul pour assurer la continuité de l'activité parlementaire et, par-là, le respect du rôle institutionnel incombant au Grand Conseil. Cette expérience aura démontré la flexibilité des député-e-s et la polyvalence des acteurs impliqués, avec finalement un sentiment de mission accomplie, dans notre champ d'activités, pour affronter cette première étape de la pandémie.

Conjuguer les compétences et consolider les solutions prometteuses : cette année comme les précédentes, le Secrétariat général a travaillé à des réalisations communes et – nous l'espérons – inspirantes, qui témoignent de son engagement auprès du Grand Conseil et, fort de ces expériences, nous motivent à le servir avec conviction.

*Igor Santucci,
Secrétaire général du Grand Conseil*

Ressources humaines

Covid : quand tout a basculé...

Le 16 janvier 2020, le CHUV publie [un communiqué](#) annonçant la « flambée d'un nouveau coronavirus dans la ville de Wuhan, en Chine ». Il est également mentionné le fait que la Suisse n'a rien à craindre... pour le moment, et les Jeux Olympiques de la jeunesse connaissent un franc succès dans notre canton.

Le 10 février, un premier communiqué de l'Etat est publié sur l'Intranet destiné aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale. Ce communiqué est titré ainsi : « En Suisse, jusqu'à présent, aucun des échantillons analysés n'a révélé d'infection au coronavirus. Voici quelques informations utiles pour le travail. » Une ligne téléphonique d'information au public est créée.

Au sein du Secrétariat général du Grand Conseil, on en est encore parfois à plaisanter sur la situation ; on ironise un peu au sujet d'un collègue qui rentre du Carnaval de Venise à mi-février.

Le 25 février, les inscriptions sont ouvertes pour le tournoi de foot à 6 de l'Administration cantonale qui se déroulera le 6 juin, une semaine avant le début de l'Euro... Tout ceci va bien entendu être annulé dans les jours suivants !

Le 2 mars, une page spéciale coronavirus est créée sur le site www.vd.ch. Une ligne téléphonique spéciale pour les collaboratrices et collaborateurs est activée.

Le 9 mars, en collaboration avec le Médecin cantonal et l'état-major de conduite, un « [concept RH Covid-19](#) » est publié.

Le 10 mars, la séance plénière du Grand Conseil se déroule normalement, Madame le 1ère Vice-Présidente établissant un point sur la situation sanitaire en début de séance.

Le vendredi 13 mars, les choses s'accélèrent au niveau fédéral. La Suisse entre en « situation extraordinaire ». De nouvelles bases légales entrent en vigueur, notamment une « Ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) ». Le même jour, l'état de nécessité est décrété dans le canton de Vaud via un Arrêté du Conseil d'Etat qui officialise les dispositions d'application dans le Canton de Vaud de l'ordonnance fédérale. Dès lors, le Bureau du Grand Conseil décide de suspendre avec effet immédiat la tenue des séances plénières.

Le dimanche 15 mars, un courriel du Secrétaire général du Grand Conseil est adressé à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SGC les informant de l'activation du Plan de continuité de l'Etat. Celui-ci implique, entre autres, que toute personne dont la présence sur sa place de travail n'est pas indispensable, devra travailler à domicile.

Le lundi 16 mars au matin, les collaboratrices et collaborateurs du service passeront au bureau chercher ordinateurs portables et autres dossiers utiles puis désertent le bâtiment du Secrétariat général pendant deux mois...

A partir de ce 16 mars, le soussigné, en collaboration avec le Secrétaire général, fera parvenir aux collaboratrices et collaborateurs les informations importantes émanant du Service du personnel suite aux nombreuses séances du Conseil d'Etat et autres points presse.

Un plan de protection sera rédigé par le responsable RH qui assure une « veille » quotidienne des décisions et mesures prises par le Conseil fédéral puis le Conseil d'Etat, de manière à être constamment à jour.

Une part importante des activités durant cette période a été d'accompagner mes collègues du service dans cette situation inédite. Il a fallu expliquer, rassurer, se renseigner sur les décisions qui changeaient rapidement.

Les interrogations principales ont eu trait au télétravail, aux droits et devoirs en lien avec la garde d'enfants, malades ou non, aux soins prodigués à des proches, aux mesures sanitaires à prendre, à l'obligation ou non de prendre des vacances, et à des éventuels « congés Covid » accordés.

Le télétravail a été formellement obligatoire jusqu'au début du mois de mai pour une grande partie des employés de l'Etat. Le 6 mai, le Conseil d'Etat, suivant les règles de la Confédération, présente sa stratégie de sortie de crise Covid-19 dans le but de permettre une augmentation progressive des activités de l'Etat tout en limitant les déplacements du personnel, et en protégeant leur santé.

A partir du 11 mai, le Secrétariat parlementaire retrouve ses bureaux et, le lendemain, les séances du Grand Conseil reprennent à la Salle de la Marive, à Yverdon-les Bains. Contrairement à la salle plénière du Parlement, celle de la Marive, plus grande, permet de siéger en respectant toutes les mesures d'hygiène et de protection sanitaire recommandées. Le Grand Conseil retrouvera sa salle plénière après la trêve estivale.

A l'heure où ces lignes sont écrites (début octobre) les conditions sanitaires restent précaires, et il est plus important que jamais de continuer à vivre partiellement masqué tout en gardant ses distances...

*Yves Robert
Responsable RH et Administrateur gestionnaire*



Faits marquants 2018-2019

• Organisation de la « Semaine de la santé et de la Sécurité au travail »

Ironie du sort... ou prémonition ? Du 30 septembre au 4 octobre 2019, le Service du personnel, par l'intermédiaire de l'Unité Sécurité et Santé au Travail, a organisé la première « Semaine de la santé et de la sécurité au travail ».

Chaque service de l'Administration cantonale pouvait proposer des ateliers en lien direct ou non avec son activité propre (ex : « Prévenir les troubles de l'audition », pour la Direction générale des routes et de la mobilité).

Une trentaine d'ateliers se sont tenus dans tout le canton. Pour le Secrétariat général du Grand Conseil, après un atelier « sur mesure » organisé en 2018 sur l'ergonomie de son poste de travail, les thématiques choisies ont été « Manger sur le pouce » et « Préserver son sommeil ». Ces ateliers n'étaient pas obligatoires, mais plusieurs membres du personnel y ont participé avec plaisir.

Chiffres clés 2019-2020

• Effectif **17,8 ETP**

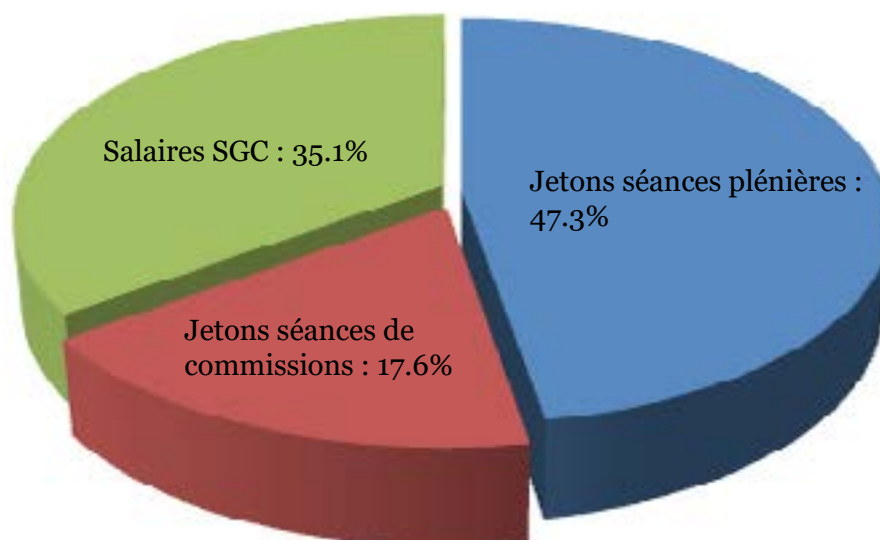
Le Secrétariat général du Grand Conseil compte 22 collaborateurs-trice-s ventilés sur 17.8 ETP ; s'y ajoute un apprenti employé de commerce formé depuis août 2018 et qui entame donc sa troisième année en cet automne 2020. Depuis la rentrée d'août, il suivra un stage de comptabilité de six mois au Service de l'emploi (SDE). Nous accueillons, pour le remplacer durant cette période et la former aux spécificités du fonctionnement du Grand Conseil, une apprentie de 3ème année travaillant à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

7 plein temps, 15 temps partiel

14 hommes et 8 femmes

• Comparaison salaires collaborateurs-trices du SGC / indemnités députés à fin 2019 :

- Jetons séances plénières : 47.3%
- Jetons séances commissions : 17.6%
- Salaires





Secrétariat parlementaire

Présidence et Bureau : changements imprévus et inédits à la tête du Grand Conseil

Que mettre ici en exergue, pour l'année 2019-2020 ? Le coronavirus, évidemment ? Incontournable, nous préférons cependant le traiter plus loin. SIEL, une énième fois ? Il marquera bien plus l'année qui commence que celle qui se termine. Nous préférons donc évoquer l'année exceptionnellement chahutée, du point de vue institutionnel, pour la tête du Grand Conseil, à savoir sa Présidence et son Bureau, et du coup évidemment pour le Secrétariat général.

Le mois de janvier 2020 a vu le Président du Grand Conseil démissionner à la moitié de l'année parlementaire, dans les circonstances que l'on sait, ce qui constitue certainement une première dans l'histoire vaudoise moderne. Il ne nous appartient aucunement d'émettre un quelconque avis à ce propos, tel n'est pas notre rôle. En revanche, nous – entendez par là le Secrétaire général et le soussigné – avons eu un double rôle.

Le premier, évidemment, a été d'accompagner la crise sur les plans du droit, de la procédure, de l'organisation et de la communication, dans des délais, souvent, de quelques heures seulement. Prenons quelques exemples parlants. Il a fallu rechercher dans les travaux préparatoires et parlementaires le sens à donner à l'article de la loi sur le Grand Conseil prévoyant, pendant le second semestre d'une présidence, que ne soit pas élu un nouveau président issu du même groupe politique, mais que « l'un des vice-présidents exerce la charge présidentielle ». Il a fallu préparer les séances plénières avec une rigueur et un soin extrêmes avec une 1ère Vice-Présidente qui avait rejoint le Bureau peu de temps auparavant et avait planifié de se préparer activement à la présidence des séances pendant les six premiers mois de l'année 2020. Il a fallu mettre au point des manières d'exprimer, par écrit comme par oral, la situation particulière de ces six mois, en prenant garde à respecter l'ensemble des sensibilités : la 1ère Vice-Présidente exerçait les charges de la présidence, mais demeurait bel et bien « 1ère Vice-Présidente », se faisant appeler et signant ainsi. Il a fallu inventer une nouvelle composition du Bureau, différente de ce que prévoit la législation, avec deux vice-présidences et cinq membres au lieu d'une présidence, deux vice-présidences et quatre membres. Etc.

Notre second rôle a été l'accompagnement des personnes – uniquement celles membres du Grand Conseil, bien sûr – actrices de la crise. Les émotions et les tensions générées par un tel épisode sont considérables. Elles l'étaient aussi pour nous, et pourtant notre devoir était de les mettre de côté et de nous concentrer sur les autres et sur notre travail.

Il convient à présent aussi de relever que cette crise est survenue dans le contexte d'un Bureau du Grand Conseil doté d'une ancienneté moyenne exceptionnellement basse. Qu'on en juge.

Habituellement, les sept membres du Bureau élus en début de législature sont, pour une part importante, des personnes qui s'y trouvaient déjà auparavant, « programmées » pour assurer une présidence dans le courant de la législature ; et chaque année voit se dérouler un seul renouvellement, le remplacement du président sortant.

A ce jour donc, en début d'année parlementaire 2020-2021, trois membres du Bureau, les trois président-e-s des trois premières années de la législature, devraient avoir été remplacés, et quatre être toujours en poste. Or, ne demeure en fonction qu'une seule personne élue en juin 2017, et qui était alors elle-même une nouvelle venue ; elle ne compte ainsi que trois années d'ancienneté. Les six autres sièges ont tous été repourvus une, voire deux fois entre l'été 2018 et l'été 2020. Pour dire les choses autrement, à l'été 2020, les membres du Bureau ont une ancienneté moyenne de 11,5 mois.

On est loin de ce que le constituant avait imaginé, à savoir un Bureau du Grand Conseil extrêmement stable pour faire pendant à la présidence fixe du Conseil d'Etat. Cela rend le rôle de mémoire et de « gardien du temple » du Secrétariat général d'autant plus important. Heureusement, les signaux que nous recevons montrent que l'on devrait désormais retrouver une stabilité bienvenue.

Sylvain Jaquenoud

Secrétaire général adjoint et responsable du Secrétariat parlementaire

Coronavirus et Secrétariat parlementaire

La Covid-19, maladie provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2 et ayant évolué en pandémie mondiale, a évidemment joué, dès mars 2020, un rôle important dans les activités du Secrétariat parlementaire, sur de nombreux plans, en particulier :

- Informatique : la mise sur pied, en quelques jours, du télétravail à domicile de l'ensemble du personnel du Secrétariat général et, en peu de semaines, de la visioconférence pour l'ensemble des député-e-s afin de permettre la tenue des séances de commissions.
- Juridique : l'examen, quasiment au jour le jour, de l'évolution des dispositions d'urgence prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat. Mais aussi, par exemple, la définition de la marge de manœuvre du Grand Conseil et de ses organes, Bureau et Commission des finances en particulier, ou des conditions de validité des décisions prises par les commissions en visioconférence, ou de la manière d'assermenter la nouvelle conseillère d'Etat ainsi que son successeur au Grand Conseil en l'absence de séance plénière.
- Financier : les conséquences des annulations de séances sur l'indemnisation des membres du Grand Conseil ; le financement du dispositif complexe des séances à la salle de la Marive à Yverdon-les-Bains ; l'indemnisation différente des transports sur Yverdon-les-Bains plutôt que sur Lausanne, ainsi que des séances à horaires étendus.
- Etc.

En matière d'organisation, l'équipe du Secrétariat parlementaire, ainsi que l'intendant du Parlement et le gestionnaire administratif et responsable RH, ont dû constater que le télétravail représentait un défi considérable pour eux en raison de la nature de leur travail. En effet, ces sept personnes, ainsi que le Secrétaire général, travaillent sur le même étage et échangent des informations tout au long de la journée, improvisant de multiples « mini-séances » dans des compositions toujours différentes en fonction des besoins. C'est cette excellente communication instantanée et permanente, rendue nécessaire par le rythme qu'imposent les caractères hebdomadaires des séances plénières, bimensuel des séances du Bureau et des nominations de commissions, et quotidien des utilisations des salles du Parlement, qui était, pour une part non négligeable, perdue en télétravail.

De son côté, le Bureau du Grand Conseil a tenu de très nombreuses séances en visioconférence, dans des compositions variées : avec des délégations du Conseil d'Etat, avec les président-e-s des groupes politiques et avec des hauts fonctionnaires.

Faits marquants 2019-2020

• Adresses électroniques des députés

En décembre 2019, suite à un important travail du Secrétariat parlementaire et en particulier de son responsable informatique, un vieux serpent de mer a enfin vu sa tête tranchée : les 150 membres du Grand Conseil ont été dotés d'adresses électroniques officielles et sécurisées, avec une extension @gc.vd.ch pour les différencier des adresses @vd.ch de l'administration. Aussi bien la généralisation des processus électroniques dans le travail des député-e-s que les contraintes croissantes en termes de sécurité informatique, imposées par les fournisseurs d'accès d'adresses électroniques privées et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, ont rendu cette étape incontournable.

• SIEL – Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif

Le projet SIEL s'est poursuivi de manière encore plus intense en 2019-2020. Comme cela a déjà été présenté à de nombreuses reprises dans les rapports d'activité de ces dernières années, SIEL est le nouveau système d'information de l'Etat de Vaud. Sa mise en service pour l'administration a lieu en juillet 2020 et les députés sont formés et l'ont rejointe en octobre 2020.

Le Secrétariat parlementaire est très fortement impliqué dans le projet. Des hausses importantes de taux d'activité ont été consenties, sur le budget du projet, pour permettre à un collaborateur et une collaboratrice de dégager le temps nécessaire.

• Fête des Vignerons

La célèbre Fête des Vignerons s'est déroulée à Vevey du 18 juillet au 11 août 2019. En l'absence d'invitations adressées aux membres de l'autorité suprême du canton pour la Journée cantonale vaudoise (et journée de clôture de la Fête) du 11 août, que cela soit par les organisateurs de la Fête ou par le Conseil d'Etat, le Bureau du Grand Conseil a décidé d'offrir aux député-e-s qui le souhaitent un billet de quatrième catégorie (sur six). 91 député-e-s ont choisi d'assister au spectacle ; 72 d'entre eux ont acquis, à leur frais, une seconde place pour un-e accompagnant-e. L'opération a pu être financée par le budget ordinaire.

• Politique fédérale

Les élections fédérales du 20 octobre 2019 ont vu l'élection de deux membres du Grand Conseil au Conseil national, au sein d'une députation vaudoise augmentée d'une unité à 19 membres : Mme Léonore Porchet et M. François Pointet. L'on peut également relever l'élection d'une conseillère d'Etat et d'un ancien conseiller d'Etat, Mme Jacqueline de Quattro et M. Pierre Yves Maillard, ainsi que la réélection de deux anciens présidents du Grand Conseil, MM. Jacques Nicolet et Laurent Wehrli.

Le 2 décembre 2019, une autre ancienne députée, Mme Isabelle Moret, a été élue à la Présidence du Conseil national. Sa réception en terre vaudoise a eu lieu le mercredi 4 décembre. Le Grand Conseil a eu le plaisir d'y être invité et a réaménagé son calendrier d'examen du budget 2020 afin de pouvoir y participer.

• Election complémentaire au Conseil d'Etat et recours

Il convient de relever que l'élection au Conseil national de Mme de Quattro, évoquée ci-dessus, a eu quelques conséquences pour le Grand Conseil.

Mme la députée Christelle Luisier Brodard a été élue au Conseil d'Etat au 1^{er} tour lors d'une élection complémentaire le 9 février 2020. Lors de ce scrutin, qui était couplé avec une votation fédérale, plusieurs centaines d'électeurs – entre 300 et 700 – n'ont trouvé dans leur enveloppe que le matériel

de ladite votation, celui de l'élection cantonale manquant. Plusieurs recours ont été adressés à l'autorité compétente, le Grand Conseil, contre l'élection complémentaire. Après instruction par le Secrétariat général, le Bureau du Grand Conseil a recommandé au plénum de les rejeter, l'erreur n'ayant pas pu influencer le résultat au vu des 8'576 voix de marge de Mme Luisier Brodard sur la majorité absolue. Il a toutefois fait part dans son rapport de certaines considérations quant à la manière dont le Conseil d'Etat et son administration avaient géré l'affaire. Les recours ont été rejetés par le Grand Conseil et leurs auteurs n'ont pas recouru contre cette décision.

Un autre recours, déposé par une personne ayant voulu se présenter à l'élection, mais sans être domiciliée dans le canton de Vaud et sans joindre la liste de cinquante électeurs à l'appui de sa candidature telle qu'exigée par la loi, a également été rejeté par le Grand Conseil sur proposition du Bureau, après instruction par le Secrétariat général. La personne a recouru jusqu'au Tribunal fédéral, sans succès.

• **Principales rencontres multilatérales et bilatérales**

Le Bureau du Grand Conseil a participé à l'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP) à Stans (NW), les 6 et 7 septembre 2019. Comme chaque année, il a rencontré le Conseil d'Etat en début d'année parlementaire, le 18 septembre 2019 ; une autre séance a réuni, le 19 novembre 2019, sur la question de la sécurité du Parlement, le Bureau et Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, accompagnée du commandant de la Police cantonale et du chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine.

Enfin et surtout, il a eu l'honneur et le plaisir d'accueillir ses homologues lors de la 56e réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, qui donne chaque année aux membres des Bureaux des huit cantons latins l'occasion de se rencontrer et d'échanger. L'organisation a été assurée par le Secrétariat parlementaire, Le vendredi 27 septembre 2019 a permis de faire découvrir à nos hôtes Aquatis et l'Ecole hôtelière. La partie officielle s'est quant à elle déroulée le samedi 28 septembre, au Parlement vaudois, et a permis de fructueux échanges sur le thème de la « Gestion des interventions parlementaires ».

• **Médiatrice cantonale.**

Suite à la démission du médiateur cantonal – fonction élue par le Grand Conseil – le Bureau a mis en place une procédure de recrutement. Il s'agissait de la première fois, depuis l'institutionnalisation de la fonction et du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), qu'une procédure totalement ouverte était utilisée. En effet, par le passé, une personne s'était à chaque fois trouvée être assez naturellement destinée à occuper le poste. Deux membres du Bureau et un membre de la Commission de gestion, accompagnés du Secrétaire général du Grand Conseil, d'une spécialiste en recrutement des cadres du Service du personnel et d'une experte extérieure, ont sélectionné une candidature et l'ont proposée au Grand Conseil. Ce recrutement, qui s'est déroulé au cours du premier semestre 2020, a débouché sur l'élection de la personne proposée à la séance de la rentrée début septembre 2020.

Chiffres clés 2019-20

- **150 député-e-s**

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2019-2020, aux nombreuses opérations liées à 17 démissions au sein du Grand Conseil.

- **7 groupes politiques**

Le nombre de groupes politiques pour cette législature est de sept. Le Grand Conseil a connu, en 2019-2020, la modification de la force d'un groupe politique. M. le député Pierre Zwahlen, qui siégeait comme indépendant, a en effet rejoint le groupe des Verts.

- **34 séances plénières**

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat sis à côté de la Salle plénière. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant **166.5** heures en tout.

- **1258 points à l'ordre du jour**

Au cours de l'année, pas moins de 1'258 points ont été portés à l'ordre du jour des 34 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, soit pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé, la liste des objets en attente de traitement, qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés.

- **407 objets déposés**

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans Antilope, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

83 questions orales

58 simples questions

130 interpellations

3 déterminations (adoptées)

54 postulats

54 motions

15 postulats issus de motions transformées (non comptabilisés dans le total de 407)

10 initiatives

13 résolutions

2 requêtes d'institution de commission d'enquête parlementaire.

- **23 séances du Bureau**

Le Secrétaire général et son adjoint, ainsi que les Secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

• 155 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les Secrétariats généraux des départements. En 2019-2020 :

94 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème

49 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique

12 objets ont été transmis à une commission de surveillance

• 43 envois électroniques de documents aux députés

Chaque semaine, un important envoi se fait aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, limitant ainsi l'usage du papier à des cas exceptionnels.

• 15 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence

• 11 décomptes d'indemnités des député-e-s

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2019-2020, le montant total s'est élevé à CHF 4'597'066.30, décomposé comme suit :

– indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 355'000.-

– séances plénières : CHF 2'694'890.-

– séances du Bureau et des commissions : CHF 1'046'820.-

– frais administratifs et informatiques : CHF 120'000.-

– frais de transport : CHF 380'356.30



Secrétariat des commissions

« Crise sanitaire et urgences des travaux parlementaires »

Selon un dictionnaire, « La gestion de crise est l'ensemble des modes d'organisation, des techniques et des moyens qui permettent à une organisation de se préparer et de faire face à la survenance d'une crise... ». Le passage de la théorie à la pratique s'est concrétisé de manière un peu abrupte le vendredi 13 mars 2020, avec le déménagement quasi immédiat de nos infrastructures de travail à la maison, afin de mettre en place les conditions nécessaires pour le télétravail. Cette technologie – déjà partiellement utilisée par notre service en général et notre section en particulier – est devenue la pierre angulaire de notre fonctionnement et nous a permis de continuer notre activité sans aucune pause. La gestion de cette crise a notamment mis en lumière les écueils suivants :

- la nécessité de maintenir le lien humain entre collègues, par le biais de séances à distance ou d'entretiens téléphoniques ;
- le besoin accru d'informations sur le suivi des décisions prises par le Bureau du Grand Conseil, selon les messages des autorités cantonales ou fédérales ;
- l'interprétation des décisions hiérarchiques communiquées à distance, soit par oral, soit par écrit ;
- l'utilité de définir et revoir régulièrement nos pratiques de travail en les adaptant aux circonstances sans cesse mouvantes, avec un retour et un partage d'expériences ;
- l'urgence des travaux de certaines commissions qui ont dû s'organiser pour ne pas freiner la dynamique de décisions politiques prises par le gouvernement et en acceptant parfois de renoncer à certaines prérogatives.

A propos d'urgence, cette exigence n'est bien sûr pas nouvelle et existait déjà bien avant la crise, avec un spectre plus large. Il est intéressant d'en rappeler ici quelques principes qui ont connu avec le temps certaines dérives. En effet dans un contexte de travail normal, les seules urgences reconnues par le Bureau du Grand Conseil sont celles qui font l'objet d'une demande anticipée, motivée et signée par l'ensemble du Conseil d'Etat. Une fois nantie de cette information, le Bureau peut alors calibrer l'objet en tant que tel et faire passer l'information au soussigné, qui pourra ainsi organiser les travaux de la section en tenant compte de cette exigence particulière et désigner un/e secrétaire avec un emploi du temps permettant d'insérer cette contrainte temporelle dans son agenda. Dans les faits, il arrive relativement fréquemment qu'une urgence soit décrétée à la fin d'une séance, par le seul représentant du gouvernement présent. Cette demande informelle est bien entendu argumentée par le représentant de l'Exécutif, mais son manque d'anticipation nuit à la bonne planification des travaux de la section qui doit parfois se réorganiser et créer ainsi des reports de délai sur d'autres objets.

La thématique des travaux urgents sera, notamment, reprise dans le cadre de la prochaine rencontre de la Conférence des présidents de commissions, alors que celle des enseignements à tirer de la crise (opportunités / difficultés) a déjà fait l'objet d'un séminaire de travail interne au service.

En conclusion, les pages suivantes de ce rapport d'activité présentent les habituelles données statistiques et détaillent quelques objets concernés par cette notion d'urgence avant et pendant la crise.

*Fabrice Mascello,
Responsable de la section des commissions*

Chiffres clés de l'année 2019-2020 (comparatif avec 2018-2019)

286 séances (contre 274 en 18 – 19), toutes commissions confondues, dont **172** (165) pour les commissions instituées (surveillance et thématiques) et **114** (109) pour les commissions ad hoc.

Plus de **590** (565) heures de séances, toutes commissions confondues, dont environ **410** (395) pour les commissions instituées et environ **180** (170) pour les commissions ad hoc. Les séances de commissions les plus longues ont duré **8h** ; les plus courtes moins d'**une demi-heure**.

La commission la plus active est celle des finances, tant en nombre de séances (**24**) que sous l'angle du nombre d'heures de séances (**72**).

Activité particulière des commissions instituées et ad hoc

Le Secrétariat des commissions peut être amené à fournir un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent devoir fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, des recherches documentaires, la rédaction de documents (synthèses, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints. Ci-après, quatre exemples significatifs d'objets qui ont été impactés par cette notion d'urgence (annoncée) et dont les travaux ont connu leur épilogue durant l'année 2019 - 2020.

PLATEFORME 10

En septembre 2019, une commission ad hoc, composée de 17 membres issus de l'ensemble des groupes politiques du canton, a été constituée urgemment pour examiner un projet de loi instituant une gouvernance unique pour le site de Plateforme 10 ainsi que plusieurs demandes de crédits s'élevant à environ 7,6 millions et la réponse du Conseil d'Etat au postulat Vassilis Venizelos – Appliquer une bonne règle à des sites d'exception (14_POS_061).

Dans son programme de législature 2017-2022, le Conseil d'Etat y affirmait sa volonté de renforcer l'offre culturelle cantonale en regroupant le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Elysée et le mudac en un seul et même lieu : PLATEFORME 10. De façon à permettre à cette entité de s'établir à la pointe du paysage muséal et culturel national, le gouvernement a décidé de soumettre au Grand Conseil ce paquet de mesures d'organisation et d'investissements qui constituait la troisième et dernière phase du projet et ce, suite aux précédents objets parlementaires de 2013 (127) et de 2017 (346).

La commission ad hoc s'est réunie à trois reprises entre le 25 septembre et le 8 octobre 2019, totalisant ainsi près de 8 heures de discussions. Les différents projets de décret n'ayant soulevé que peu de discussions, les membres de la commission se sont surtout penchés sur le projet de loi relatif à la Fondation de droit public PLATEFORME 10. A cet égard, un certain nombre d'échanges nourris se sont produits, entre autres, à propos de l'approbation et de la publication du plan stratégique de la Fondation, au sujet de la problématique afférente au sponsoring ainsi qu'au mécénat, ou encore en matière de rapports de travail régissant le personnel de la Fondation et à leur affiliation à la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV).

Suite à l'établissement dans des délais serrés d'un rapport de majorité ainsi que d'un rapport de minorité, puis à leur examen par le plénum, l'ensemble de ces objets parlementaires a finalement été adopté par le Grand Conseil fin novembre 2019.

Rapport de la Commission des finances, de la Commission de gestion et de la Commission thématique de la santé publique chargées d'examiner la crise relative à la pandémie du coronavirus

Fait exceptionnel, le 31 mars 2020, le Bureau du Grand Conseil a attribué conjointement à la Commission des finances (COFIN), à la Commission de gestion (COGES) et à la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) un mandat concernant la crise relative à la pandémie du coronavirus.

Le mandat confiait aux commissions précitées la mission de procéder, en vue de la reprise des débats en séances plénières du Grand Conseil, à une première évaluation de l'action du Conseil d'Etat en lien avec la crise. Afin de procéder à cet examen préliminaire de la gestion de la crise par l'exécutif, de la conception du droit d'urgence dans laquelle s'est inscrite l'activité du Conseil d'Etat et des perspectives envisagées par celui-ci, le mandat suggérait que la COFIN se concentre sur les aspects financiers, voire économiques, que la COGES s'intéresse à la mise en place du dispositif de crise et aux limites de l'état de nécessité arrêté par le Conseil d'Etat et que la CTSAP scrute la gestion de la crise sous l'angle sanitaire.

Les commissions désignées se sont organisées de manière autonome afin de remplir le mandat attribué. Des réunions par visioconférence ont été tenues et des échanges d'informations et/ou de documentations ont été réalisés, en premier lieu avec le Conseil d'Etat et les départements. Le rapport consolidé a été livré dans les temps, tout début mai 2020 et traité en plénum le 12 du même mois. Un travail important a été réalisé en un temps record, dans des conditions particulières, mettant d'autant à contribution les membres des commissions considérées et les secrétaires de commission concerné-e-s. Les discussions sur ce rapport auront permis au Grand Conseil de « digérer » la crise vécue au printemps et de reprendre son activité jusqu'en été.

Hôpital Riviera-Chablais (HRC)

Alertée par un premier dépassement de 50 millions dans la construction de cette importante structure, la Commission des finances (COFIN) a auditionné en octobre 2019 une délégation du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) accompagnée de représentants du Conseil de cet établissement hospitalier. Les informations fournies avaient finalement été considérées comme relativement rassurantes et il avait été convenu, d'entente avec le Conseil d'Etat, que la COFIN serait tenue régulièrement informée de l'évolution du dossier.

A la mi-avril 2020, Mme la conseillère d'Etat Ruiz contactait la Présidence de la COFIN pour lui faire part de la découverte d'une situation financière détériorée qui nécessitait une action gouvernementale immédiate. Lors d'une séance de travail subséquente en présence de la conseillère d'Etat, ses collaborateurs, le président de la COFIN et les membres COFIN de la sous-commission DSAS, il est apparu que la présentation d'un décret au Grand Conseil vaudois représentait la seule solution possible pour régulariser la situation financière à court terme. Une communication publique a été faite par le Conseil d'Etat le mercredi 29 avril 2020, alors que la commission a siégé par visioconférence le lendemain, soit le jeudi 30 avril 2020, pour préavisier sur les besoins supplémentaires de garanties temporaires urgents de l'HRC. En effet, un refus du Parlement aurait signifié que l'hôpital ne pouvait plus garantir le paiement des salaires et des factures de ses fournisseurs.

De nombreux autres sujets ont été analysés par les commissaires qui ont, à l'issue des travaux, adopté ce projet de décret à une large majorité. Compte tenu de la situation urgente, le projet de rapport de commission a été rédigé par le secrétaire de commission, en étroite collaboration avec le président. Lors de sa séance du 12 mai 2020, le Grand Conseil a suivi la recommandation de la COFIN en adoptant ce décret à une large majorité, après une demande de deuxième débat immédiat. Cette décision a permis à l'HRC d'obtenir les garanties financières nécessaires pour débloquer les liquidités indispensables à son bon fonctionnement.

Régularisation par le Grand Conseil des arrêtés urgents pris par le Conseil d'Etat

Dans le cadre de la crise du Covid-19, et conformément aux dispositions de la Constitution vaudoise, le Conseil d'Etat a pris les mesures d'exception nécessaires pour parer à la situation, en édictant des arrêtés d'urgence limités dans le temps. Le Grand Conseil ayant été en mesure de reprendre ses travaux dès le 12 mai 2020, un exposé des motifs, dit de régularisation, lui a été adressé en urgence afin qu'il puisse se prononcer sur toute mesure devant rester en vigueur après le 31 juillet 2020. Les arrêtés concernés étaient finalement au nombre de onze et faisaient partie d'un dispositif adapté à l'évolution de la situation sanitaire, économique, culturelle, politique, sociale et scolaire, rencontrée dans le canton de Vaud.

L'exceptionnalité de l'objet, son urgence et sa complexité ont conduit le Bureau du Grand Conseil à désigner une commission composée de représentants des sept groupes politiques. Deux secrétaires ont également été nommés en soutien, ceci dans le but d'organiser les travaux et de respecter les délais rédactionnels. En raison du caractère urgent de cet objet, la commission a renoncé à la rédaction des notes de séances et s'est concentrée sur l'établissement du rapport de commission. Dans ces circonstances, les secrétaires ont largement contribué à la rédaction dudit rapport, en étroite collaboration avec la présidente de la commission.

La commission s'est réunie à quatre reprises, les 5, 11 et 17 juin 2020 en visioconférence et le 16 juin 2020, brièvement en présentiel. Malgré le bon déroulement général des séances, la gestion des nombreux votes à distance s'est avérée un exercice d'équilibrisme. On peut finalement parler de course contre la montre, car un décret supplémentaire assez touffu, concernant la relance économique, a été ajouté à l'EMPD initial le 15 juin 2020 seulement, alors que le 18 juin 2020 déjà les groupes politiques se réunissaient pour discuter ces projets de décrets et devaient donc être renseignés. En conclusion, les travaux de la commission ont permis, comme prévu, au Grand Conseil d'adopter ces onze décrets lors des séances des 23 et 30 juin 2020.



Bulletin du Grand Conseil

2019-2020 : une année parlementaire paradoxalement bien remplie...

L'activité de la section du Bulletin du Grand Conseil dépend en grande partie du volume des débats parlementaires, sa mission principale demeurant la retranscription de ces derniers. Avec la suppression de six séances plénières en raison de la pandémie, l'année parlementaire 2019-2020 pourrait de prime abord apparaître comme relativement calme. Les quelques lignes qui suivent expliquent pourquoi il en fut tout autrement.

Parce que c'est dans l'adversité que naissent les opportunités, les collaborateurs et collaboratrices ont également profité des semaines durant lesquelles le Grand Conseil ne siégeait pas pour se rendre utiles ailleurs. Le soussigné profite de l'occasion de ce rapport d'activité pour les remercier sincèrement pour leur ouverture d'esprit et leur engagement durant toute la durée de la pandémie.

*Philippe Bastide,
Responsable du Bulletin du Grand Conseil*

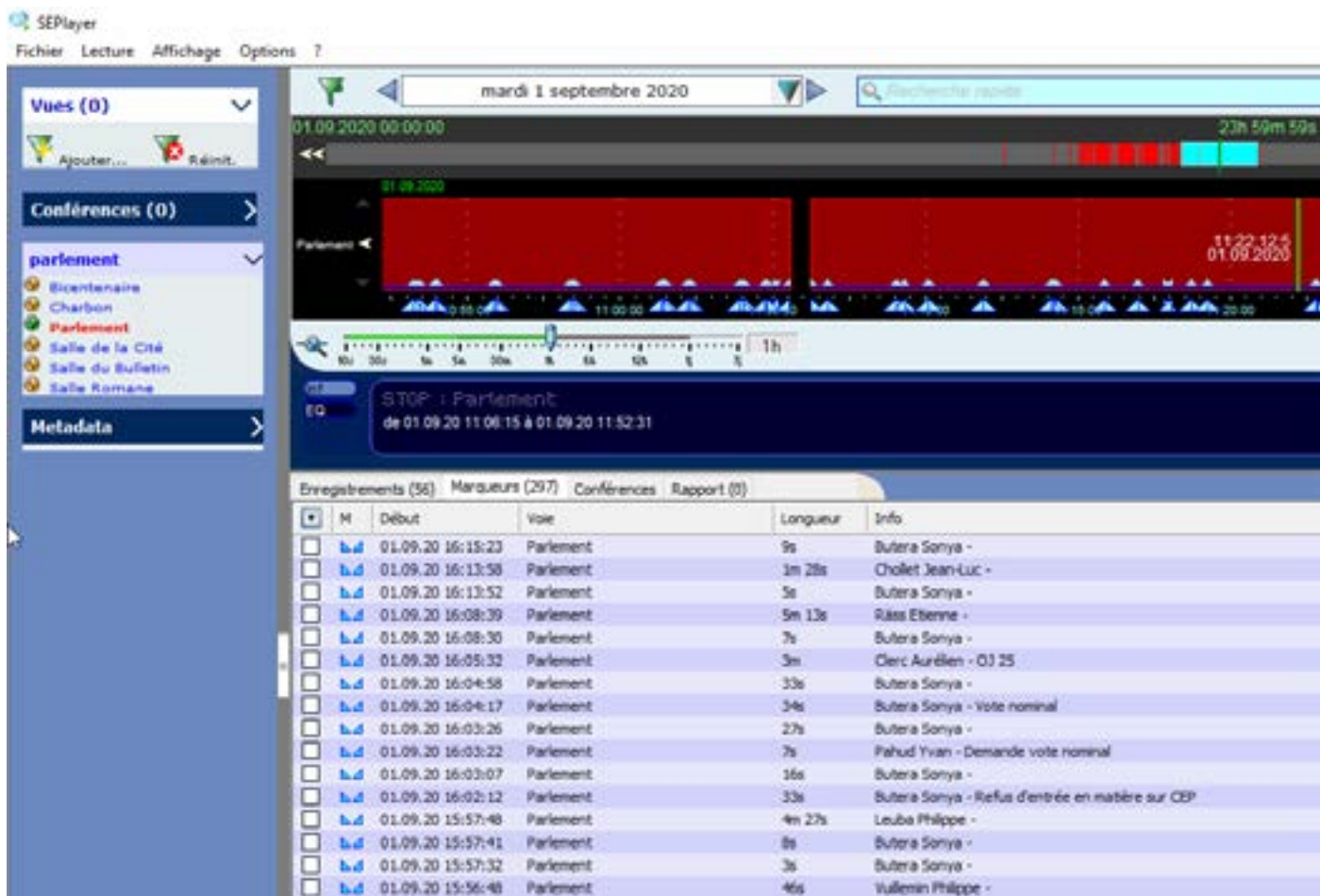
• **Recours au télétravail**

Comme pour nos collègues des deux autres sections du Secrétariat général, la crise sanitaire a eu d'importantes répercussions sur la manière de travailler des rédacteurs-trices parlementaires. La section du Bulletin pratiquant le télétravail depuis plus de dix ans, la réorganisation du travail a été très rapide : le lendemain de l'annonce du « Plan de continuité de l'Etat », des solutions ont été trouvées pour mener à bien toutes nos missions. Finalement, le principal écueil s'est révélé d'ordre technique : les collaborateurs-trices du Bulletin télétravaillant avec leur ordinateur personnel, ils n'avaient, de fait, pas accès à l'Intranet de l'Etat, rendant ainsi difficile le partage de documents ou l'accès à la base de données Antilope.

Pour ne pas être confrontés au même problème lors d'un éventuel nouveau semi-confinement, une demande a d'ores et déjà été adressée à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) pour que tous les membres de la section soient dotés d'un ordinateur portable, à l'instar de nos collègues du Secrétariat des commissions.

• **Séances à La Marive**

Le déménagement provisoire du Grand Conseil à Yverdon a également chamboulé nos habitudes de travail. Malgré les efforts considérables consentis par la régie Sonomix, les enregistrements effectués dans la salle de La Marive n'égalait pas la qualité de ceux de la salle plénière du nouveau Parlement. En temps normal, les rédacteurs-trices peuvent également s'appuyer sur un logiciel de captation audio (voir photo ci-dessous) qui permet d'accéder directement à un point de l'ordre du jour, à la prise de parole de chaque orateur ou de réécouter aisément un propos particulièrement complexe ou alambiqué. Ainsi, pour toutes les séances tenues à La Marive, il nous a fallu travailler sur un fichier audio « brut » issu de la captation vidéo. « J'avais l'impression d'être revenue il y a vingt ans, lorsque nous « débobinions des bandes Revox » confiées à une rédactrice. Dans le même ordre d'idée, l'accès aux documents annexes du Bulletin – votes, images projetées, etc. – a été rendu plus difficile pendant cette période. Les présences, pour ne citer qu'un exemple concret, devant être annexées en pdf en fin de séance.



- **Un coup de pouce au Conseil communal de Lausanne...**

Trois semaines après la fin de l'activité parlementaire, certains collaborateurs-trices du Bulletin se sont trouvés partiellement désœuvrés. Avec l'accord des Bureaux du Grand Conseil et du Conseil communal de Lausanne, ils ont pris en charge la retranscription de six séances du législatif lausannois, sous la supervision de la responsable de la publication du Bulletin du cheflieu, une ancienne collaboratrice du BGC. Ce coup de pouce s'inscrit dans une collaboration informelle de longue date entre nos deux services, notamment en ce qui concerne le dossier de la reconnaissance vocale. Il a également permis de comparer nos pratiques en matière de retranscription ou de gestion des objets. Naturellement, cette collaboration a pris fin dès la reprise des travaux parlementaires du Grand Conseil. En guise de remerciement, les rédacteurs-trices ont été conviés par le Bureau lausannois à un fort sympathique apéritif dans le caveau du Président du conseil communal.

- **... et à nos collègues secrétaires de commission**

La tenue des séances de commission ayant repris quelques semaines avant les séances plénières, trois membres du Bulletin ont une nouvelle fois prêté main forte à leurs collègues du Secrétariat des commissions pour la rédaction de notes de séance ou la relecture de projets de rapports.

Chiffres clés de l'année 2019-2020

• 166.5 heures de débat à retranscrire

Malgré l'annulation de six séances plénières en raison du COVID, le Grand Conseil a siégé quelque 166.5 heures au cours de cette année parlementaire (contre 179.5 l'année précédente). Cette différence, somme toute ténue, s'explique par la tenue de trois séances doubles en décembre 2019 pour l'adoption du budget, d'une séance supplémentaire agendée le 1er juillet 2020, mais aussi par la prolongation d'une heure des sept séances tenues à La Marive.

• 34 envois de séances pour validation

Conformément à l'article 149 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), le Secrétariat général soumet à chaque orateur le texte de ses interventions et lui fixe un bref délai pour en modifier éventuellement le style, à l'exclusion du fond. Durant l'année parlementaire écoulée, 34 séances du Grand Conseil ont été envoyées aux député-e-s qui disposaient d'un délai de 7 jours pour modifier ou valider les transcriptions de leurs interventions.

• 407 objets traités

Durant l'année écoulée, pour figurer dans le Bulletin, les 407 objets déposés en pdf dans Antilope ont dû être récupérés au format Word auprès de leur auteur – ou convertis par reconnaissance optique de caractères. Ils ont également fait l'objet d'une correction formelle de la part des rédactrices et d'une uniformisation pour être conformes aux pratiques du Bulletin (développement des sigles, mise en page, etc.) Un travail de longue haleine – certains objets comprenant jusqu'à trois pages et des notes infrapaginales – qui sera partiellement facilité à l'avenir avec la possibilité pour les député-e-s de déposer leurs interventions parlementaires directement dans SIEL.

• 28 demandes relatives au contenu du Bulletin

Depuis notre retour à la Place du Château, la section du Bulletin répond aussi aux diverses demandes concernant les travaux parlementaires des anciennes législatures. Pour l'année parlementaire 2019-2020, cela représente 28 requêtes émanant notamment de différents services de l'Etat, d'avocats-conseils, de journalistes, d'étudiants ou d'historiens.

• 97 confections de « tirés à part »

Afin qu'ils puissent prendre facilement connaissance du texte déposé et du développement oral d'objets parlementaires renvoyés à une commission – et éventuellement de la discussion en plénum, lorsque la prise en considération immédiate est opposée au renvoi à une commission – une collaboratrice du Bulletin confectionnait manuellement un fichier pdf contenant ces deux étapes, fichier que le Secrétariat parlementaire adressait ensuite aux membres de ladite commission. Historiquement, ce fichier faisait l'objet d'une impression et d'un envoi aux députés concernés, d'où cette appellation de « tirés à part » qui a persisté même après l'avènement du Parlement sans papier.

Varia

Outre ses tâches habituelles précédemment décrites, la section du Bulletin a rempli cette année quelques missions spécifiques, notamment :

- **Appui à la rédaction de discours** : entre juillet 2019 et juillet 2020, l'équipe du Bulletin a également assisté la présidence ou le Secrétariat parlementaire pour la rédaction de discours ;
- **Ateliers SIEL** : le responsable de la section a participé aux différents ateliers mis en place pour la future implémentation de SIEL ;
- **Confection du présent rapport d'activité** : comme pour les trois précédentes éditions, l'équipe rédactionnelle du Bulletin s'est chargée de la relecture, de la recherche iconographique et de la mise en page du rapport d'activité 2019-2020.



GRAND
CONSEIL

Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 - 1014 Lausanne
Novembre 2020